



14ème législature

Question N° : 90425	De Mme Bérengère Poletti (Les Républicains - Ardennes)	Question écrite
Ministère interrogé > Affaires sociales, santé et droits des femmes		Ministère attributaire > Solidarités et santé
Rubrique > santé	Tête d'analyse > maladie d'Alzheimer	Analyse > prise en charge.
Question publiée au JO le : 20/10/2015 Date de changement d'attribution : 18/05/2017 Question retirée le : 20/06/2017 (fin de mandat)		

Texte de la question

Mme Bérengère Poletti interroge Mme la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes sur le premier bilan du plan « maladies neurodégénératives » lancé il y a un an, plus particulièrement en ce qui concerne la maladie d'Alzheimer. La récente journée mondiale de lutte contre la maladie d'Alzheimer a permis de mettre une fois de plus en lumière les limites de nos politiques publiques actuelles : notre société tarde en effet à prendre en compte ces malades, à leur proposer des solutions d'adaptation au quotidien, et leur simplifier la vie. Pour les soignants, il s'agit de trouver le juste milieu entre protection de la liberté individuelle du patient et exigences de sécurité. Rappelons qu'une personne atteinte d'Alzheimer a le droit au respect de l'ensemble de ses libertés : celle d'aller et venir, et de recevoir des soins appropriés, qui n'est pas juste le droit d'être maintenu en vie. Aujourd'hui, les acteurs du terrain jugent la mise en œuvre trop lente et les financements insuffisants. Ainsi, elle souhaite connaître les arbitrages en cours du Gouvernement sur la question, ainsi que les financements envisagés pour mieux comprendre l'étiopathologie de la maladie.